REGLEMENT INTERIEUR

Programme Grande Ecole

Préambule

« L'institution est un ensemble de normes qui s'appliquent dans un système social, et qui définissent ce qui est légitime et ce qui ne l'est pas dans ce système.»

Henri MENDRAS

Par définition, une institution n'est pas seulement une réalité sociale, mais également une organisation formelle qui définit les normes de la vie de groupe : les normes de travail, les procédures de communication et de décision, les statuts et les rôles des membres du groupe…

L'adhésion à une institution implique l'insertion dans un système de valeurs et de normes. Les normes communes traduisent concrètement les valeurs partagées. Elles ont pour fonctions de :

- guider les comportements des individus vers la réalisation des objectifs de l'institution,
- faciliter leur intégration dans le groupe à partir d'attitudes unifiées,
- optimiser leur développement personnel à travers l'apprentissage d'une vie de groupe solidaire.

Partant de là, il est nécessaire d'avoir un ensemble de règles qui organisent, régulent et optimisent le fonctionnement d'une institution. Il s'agit du règlement intérieur qui se veut évolutif, sous le contrôle du conseil pédagogique, dans le sens où il accompagne les changements des contraintes pédagogiques de l'institution.

Par essence, le règlement intérieur s'impose à tous les acteurs selon leurs rôles et leurs statuts ; par conséquent, tout manquement est sanctionné par la Direction Pédagogique ou le Conseil de Discipline.

Le présent Règlement Intérieur du Programme Grande Ecole de HEM, qui régit le contenu, l'organisation et la régulation de ce programme, est structuré en trois titres :

1. TITRE I : Le Contenu du Programme Grande Ecole
2. TITRE II : L'Organisation du programme et des services annexes
3. TITTRE III : La Régulation du programme et de la vie dans l'école

TITRE I : Le Contenu du Programme Grande Ecole

Ce titre relatif au contenu du Programme Grande Ecole de **HEM** est structuré en trois chapitres : Les procédures d'accès ; le contenu proprement dit de la formation et les règles de passage.

Chapitre I : Les procédures d'accès

Article 1 : Conditions d'accès

L'accès au Programme Grande Ecole de l'institut des Hautes Etudes de Management **HEM** est ouvert par voie de concours aux candidats remplissant les conditions suivantes :

- être bachelier ;
- être âgé tout au plus de 21 ans durant l'année concernée[1].

Une procédure spéciale d'accès en deuxième année par voie de concours est prévue pour les candidats âgés au plus de 22 ans et ayant une année réussie en gestion dans une filière accréditée d'une école supérieure de gestion ou de la faculté des sciences économiques.

Une procédure spéciale d'accès en troisième année par voie de concours est prévue pour les candidats âgés au plus de 23 ans et titulaires d'un Bac+2 en gestion dans une filière accréditée d'une école supérieure de gestion, des classes préparatoires ou de la faculté des sciences économiques.

Une procédure spéciale d'accès en quatrième année par voie de concours est prévue pour les candidats âgés au plus de 25 ans et titulaires d'une licence en Gestion-Economie ou d'un Bac+3 d'une filière accréditée, délivré par une école équivalente.

Article 2 : Concours de HEM

Le jury du concours d'accès au Programme Grande Ecole de HEM prend en considération les éléments suivants :

- le dossier scolaire ou universitaire de l'étudiant ;
- les résultats aux épreuves écrites dont l'objectif est d'évaluer la présence d'un certain nombre de prérequis ;
- un entretien avec le jury ayant pour but de juger le niveau d'expression orale française, arabe et anglaise, de culture générale, ainsi que le profil général et les motivations du candidat.

Pour les candidats de nationalité étrangère et ne résidant pas au Maroc, le concours est limité à l'étude du dossier et un entretien téléphonique, en respectant les mêmes conditions générales.

Pour l'accès direct en deuxième, en troisième ou en quatrième année, les trois volets du concours sont pris en considération avec une adaptation du contenu en fonction du niveau.

[1] Pour les bacheliers ayant 22 ans, ils peuvent être acceptés en première année s'ils justifient d'au moins une année réussie après le bac.

Article 3 : Admission

Ne sont admis au Programme Grande Ecole de HEM que les candidats qui ont une moyenne générale des trois éléments cités ci-dessus au moins égale à 10/20 et par ordre de mérite dans la limite des places disponibles, sans avoir une note éliminatoire (< 5/20) dans l'un des volets du concours.
Il faut noter que toute absence à une des épreuves du concours (écrite ou orale) entraîne l'élimination systématique du candidat.
Par ailleurs, le jury du concours peut proposer aux candidats d'accès en 2ème, en 3ème ou en 4ème année, en fonction de leur profil, de refaire une année.

Article 4 : Inscription

Les candidats admis au concours d'entrée en 1ère année, ne sont définitivement inscrits qu'après avoir rempli, dans les délais fixés, les conditions suivantes :

1- Dépôt d'un dossier complet d'inscription comprenant

- L'original du baccalauréat
- Une photocopie certifiée conforme du baccalauréat
- Une photocopie certifiée conforme de la Carte d'Identité Nationale
- Une attestation de couverture médicale ou une déclaration de non couverture, le cas échéant.
- 2 photos d'identité récentes.

Pour les candidats admis au concours d'accès parallèle (2ème ; 3ème et 4ème année), les pièces à fournir pour l'inscription sont :

- L'original du baccalauréat
- Une photocopie certifiée conforme du baccalauréat
- Une photocopie certifiée conforme de la Carte d'Identité Nationale
- Attestation de réussite définitive
- Une attestation de couverture médicale ou une déclaration de non couverture, le cas échéant.
- 2 photos d'identité récentes.

2- Signature du Règlement Intérieur
Afin de valider son inscription, l'étudiant est tenu de signer une déclaration (dernière page de ce règlement) mentionnant qu'il a pris connaissance de tous les articles du Règlement Intérieur et qu'il s'engage à les respecter.

3- Règlement des frais d'études
Etant une institution de droit privé, HEM a des engagements financiers qu'elle doit respecter. De ce fait, une réglementation précise concernant le règlement des frais d'études s'impose d'autant que l'institution doit s'occuper d'abord de sa mission pédagogique et ne pas s'engager dans un processus pénible de recours financier. Les parents et étudiants sont donc priés de bien vouloir comprendre ces impératifs et respecter les délais.

Ainsi, les frais d'études sont payables de la façon suivante :

Pour les étudiants effectuant une première inscription à HEM :

- Frais d'inscription immédiatement après le concours.
- Frais d'études pour le premier semestre : Avant la rentrée universitaire.
- Frais d'études pour le deuxième semestre : Deuxième quinzaine du mois de Février.

Pour les étudiants effectuant une réinscription à HEM :

- Frais d'inscription avant le démarrage des cours.
- Premier semestre : Maximum première quinzaine du mois d'Octobre.
- Deuxième semestre : Maximum première quinzaine du mois de Mars.

Tout dépassement du délai imparti pour le règlement des frais d'études donne lieu à une lettre recommandée avec accusé de réception adressée au père ou au tuteur de l'étudiant et à une convocation de ce dernier. Si les frais d'études ne sont pas réglés dans la semaine qui suit les délais prévus, l'école se verra alors obligée de refuser l'accès des classes aux étudiants concernés et l'absence enregistrée sera alors considérée comme une absence injustifiée.

Par ailleurs, tout étudiant doit, pour chaque année universitaire :

- Souscrire un contrat d'assurance proposé par HEM.
- Souscrire un contrat d'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) ou justifier d'une assurance maladie privée.
- Régler les frais de cotisation aux bibliothèques virtuelles.
- Cotiser au Bureau des Etudiants (BDE).
- Déposer une masse de garantie : il s'agit d'une caution permanente destinée à couvrir les dommages matériels causés volontairement ou involontairement par l'étudiant. Elle n'est versée que la première année d'intégration de l'étudiant à HEM et est remboursable en fin de cursus.

Les frais d'études peuvent connaître une augmentation de 10% maximum au cours de tout le cycle de scolarité.
Tout frais payé à HEM reste définitivement acquis pour l'école et ne peut en aucune façon et pour quelle que raison que ce soit être remboursé.

Chapitre II : Le Contenu de la formation

A travers le Programme Grande Ecole de HEM, les étudiants doivent atteindre des compétences humaines, des compétences transversales liées à la maîtrise des différents outils de gestion générale et enfin des compétences de spécialité liées à l'orientation qu'ils ont choisi. Ces compétences sont définies dans un référentiel développé à HEM et qui constitue un outil de pilotage important pour guider et orienter l'action pédagogique.

Article 5 : Composantes du Programme Grande Ecole

Pour atteindre les compétences telles que définies dans le référentiel, le Programme Grande Ecole de HEM repose sur trois dimensions complémentaires, la finalité étant de former des managers dynamiques, rapidement opérationnels, citoyens et ouverts au changement :

Dimension Académique : A travers cette dimension l'étudiant développe ses savoirs, notamment managériaux, et les méthodes y afférentes.

Dimension Employabilité & Entrepreneurship : Cette dimension permet à l'étudiant de se construire, tout au long des cinq années, une Identité Professionnelle personnalisée. Cette identité est à la fois sa carte visite pour approcher l'entreprise au terme du cursus et une boussole lui permettant d'orienter sa vie professionnelle.

Dimension Développement Personnel : Il s'agit d'activités qui visent le développement des bonnes attitudes et les comportements adéquats face à des situations aussi bien professionnelles que sociales et personnelles. Bien plus que des activités, c'est la toile de fond qui accompagne toutes les activités et toutes les relations que HEM développe avec l'étudiant pour lui transmettre les messages aussi bien techniques que comportementaux.

Ces trois dimensions sont déclinées en plusieurs enseignements et activités durant les cinq années du Programme Grande Ecole.

Article 6 : Dimension Académique - Structure globale du programme

Les études du Programme Grande Ecole de **HEM** durent cinq années universitaires, soit dix semestres plus une période :

- d'intégration de 3 semaines pour la 1ère année ;
- d'accueil et introductive pour les 2ème , 3ème , 4ème et 5ème année ;
- de reprise, second semestre pour les 1ère, 2ème, 3ème et 4ème année ;
- de finalisation pour les 2ème et 4ème année ;
- de préparation du Grand Oral pour les 3ème et 5ème année.

Les cinq années sont réparties en deux cycles :

- Le premier cycle de trois années a pour but de prodiguer aux étudiants une formation générale en gestion (environnement de l'Entreprise, méthodes et techniques de base de gestion, fonctions fondamentales du management et introduction de la vision stratégique de l'Entreprise) tout en consolidant leur culture générale et leur aptitude en expression – méthode et communication.

- Le deuxième cycle de deux années est résolument orienté, d'une part, vers l'approfondissement de la culture générale et managériale des étudiants avec une approche stratégique et, d'autre part, vers la maîtrise des méthodes et fonctions de gestion dans le cadre de spécialités organisées pour un groupe d'au moins 20 étudiants. Neuf spécialités sont proposées. Le choix d'une spécialité se fait par l'étudiant à la fin de

la 3ème année ; il doit être validé par une commission pédagogique spécialisée désignée par le Directeur pédagogique.

Une année universitaire est composée de 2 semestres, étalés sur 14 semaines nettes dont 2 réservées aux évaluations intra et finales. Le volume horaire hebdomadaire (en présentiel) est de 24 heures pour le premier cycle et de 21 heures pour le deuxième cycle.

Le programme du deuxième cycle est tel que chaque semestre est composé de 7 cours dont deux relèvent du Tronc Commun. Parmi les cinq cours semestriels de la spécialité au moins deux sont dispensés en anglais.

Article 7 : Dimension Académique - Programme des cours

Le volume horaire indiqué ci-dessous correspond au volume en présentiel sans compter les encadrements ni les évaluations.

❖ **Période d'Intégration (3 semaines)**

	Cours	V. H.
1	Introduction à la Gestion des Entreprises	36
2	Sensibilisation à la méthode, à la posture et au travail en groupe	36
	Total	72

❖ **Semestre 1 (12 semaines effectives de cours)**

	Cours	V. H. Semestre.	V. H. Hebdo.
1	Introduction à l'Economie	36	3
2	Techniques Quantitatives 1 : Analyse & Calcul Mathématiques	36	3
3	Introduction aux Technologies de l'Information	36	3
4	Comptabilité d'Entreprise 1 : Méthode Comptable & Etats de synthèse	36	3
5	Expression française écrite et orale 1	54	4,5
6	Expression anglaise écrite et orale 1	36	3
A	Méthodologie 1	18	1,5
A	CREATIS 1	36	3
	Total	288	24

❖ **Semestre 2 (12 semaines effectives de cours)**

	Cours	V. H. Semest.	V. H. Hebdo.
1	Macro-économie	36	3
2	Techniques Quantitatives 2 : Analyse Statistique	36	3
3	Informatique de Gestion	36	3
4	Comptabilité d'Entreprise 2 : Opérations courantes & Travaux d'inventaire	36	3
5	Français écrit & Oral 2	54	4,5
6	Expression anglaise écrite et orale 2	36	3
A	Méthodologie 2	18	1,5
A	CREATIS 2	36	3
	Total	288	24

❖ **Semestre 3 (12 semaines effectives de cours)**

	Cours	V. H. Semest.	V. H. Hebdo.
1	Droit des Affaires 1 : Introduction au droit & Droit Commercial	36	3
2	Micro-économie	36	3
3	Informatique de Gestion approfondie 1	36	3
4	Comptabilité d'Entreprise 3 : Comptabilité Analytique	36	3
5	Philosophie	36	3
6	Expression française écrite et orale 3	36	3
A	Expression anglaise écrite et orale 3	36	3
A	CREATIS 3	36	3
Total		288	24

❖ **Semestre 4 (12 semaines effectives de cours)**

	Cours	V. H. Semest.	V. H. Hebdo.
1	Droit des Affaires 2 : Droit des Sociétés & Droit Social	36	3
2	Fiscalité	36	3
3	Informatique de Gestion approfondie 2	36	3
4	Psycho-sociologie	36	3
5	Techniques Quantitatives 3 : Analyse multivariée & Outils de Décision	36	3
6	Expression française écrite et orale 4	36	3
A	Expression anglaise écrite et orale 4	36	3
A	CREATIS 4	36	3
Total		288	24

❖ **Semestre 5 (12 semaines effectives de cours)**

	Cours	V. H. Semest.	V. H. Hebdo.
1	Géostratégie	36	3
2	Technologies de l'Information	36	3
3	Techniques Financières 1 : Analyse Financière	54	4,5
4	Marketing 1 : Concepts de base - Comportement du Consommateur & Etudes de marché	54	4,5
5	Gestion de la Production et Gestion de Projets	36	3
6	GRH	36	3
A	Communication d'Entreprise 1 (En Anglais)	36	3
Total		288	24

❖ **Semestre 6 (12 semaines effectives de cours)**

	Cours	V. H. Semest.	V. H. Hebdo.
1	Echanges internationaux - Economie monétaire et Economie du Développement Durable	54	4,5
2	Techniques Financières 2 : Gestion Financière à LT & de la Trésorerie	54	4,5
3	Marketing 2 & Stratégie d'Entreprise	54	4,5
4	Contrôle de Gestion	36	3
5	Gestion de la Qualité	18	1,5
6	Logistique	36	3
A	Communication d'Entreprise 2 (En Anglais)	36	3
Total		288	24

❖ **Semestres 7 à 10 (14 semaines)**

Tronc Commun

Semestre 7	Semestre 8	V. H.
Modèle dynamiques des Organisations	Institutions & Vie Politiques	36
Gouvernance des SI (NTIC)	Management Stratégique	36

Semestre 9	Semestre 10	V. H.
Communication de recrutement	Grands Débats Socioéconomiques d'actualité	36
Entrepreneuriat & Leadership	Conduite du changement – RSE – Ethique & Management	36

Spécialité Finance

	Semestre 7	Semestre 8	VH
1	Techniques d'Assurances & Actuariat	Consolidation en IFRS	36
2	Théorie financière & Choix des investissements	Evaluation d'Entreprise	36
3	Contrôle de gestion approfondi	Financement Bancaire de l'Entreprise	18
4	Comptabilité des sociétés & Comptabilité approfondie	Ingénierie et Stratégies Financières	54
5	Préparation à la recherche en Finance	Techniques de l'Audit Financier	36
	Semestre 9	**Semestre 10**	**VH**
1	Diagnostic Financier des groupes	Financement de marché de l'Entreprise	36
2	Fiscalité des décisions financières stratégiques	Gestion des risques financiers	36
3	Contrôle Interne et analyse des risques par cycle	Fiscalité & Finance Internationales	36
4	Analyse Technique & Applications financières informatisées	Gestion de Portefeuille	36
5	Stratégie et Contrôle de gestion : Gestion budgétaire	Négociation & Techniques commerciales	36

Spécialité Marketing

	Semestre 7	Semestre 8	VH
1	Stratégie digitale de l'entreprise	Marketing des services	36
2	Comportement du consommateur et du client	Innovation - Développement de Produits	36
3	Marketing et Logistique	Techniques de vente	18
4	Méthodes qualitatives et quantitatives de l'enquête	Marketing Relationnel	54
5	Préparation à la recherche en Marketing	Distribution et Merchandising	36
	Semestre 9	**Semestre 10**	**VH**
1	Gestion de la marque	Marketing international	36
2	Marketing inter-organisationnel (B to B)	Fidélisation - Gestion des grands comptes	36
3	Droit et Marketing	Communication Marketing	36
4	Négociation Commerciale & Animation de réseaux de distribution	Marketing Spécifique (Territorial; Politique; Secteurs dominants)	36
5	Stratégie & Conception publicitaire	Marketing et Internet	36

Spécialité Management International & Logistique

	Semestre 7	Semestre 8	VH
1	Environnement International des affaires	Environnement juridique international & Réglementation des échanges	36
2	Economie et Organisation du Transport (National & International)	Gestion des opérations douanières (Techniques Import - Export)	36
3	Gestion des Stocks & Entreposage	Risques liés au Commerce International	18
4	Management de la chaine Logistique	Marketing & Négociation Internationale	54
5	Préparation à la recherche en MIL	Management des achats et des approvisionnements	36
	Semestre 9	**Semestre 10**	**VH**
1	Veille Stratégique en Contexte international	Lean Management & Logistique	36
2	Gestion de la production & Qualité	Stratégies Internationales d'Entreprises Européennes	36
3	Logistique de la distribution	Management Interculturel	36
4	Fiscalité & Finance Internationales	Gestion Internationale des RH	36
5	Ingénierie de la Supply Chain	Audit et mesure de la performance logistique	36

Spécialité Management des ressources Humaines

	Semestre 7	Semestre 8	VH
1	Sociologie du travail et des Organisations	Economie du travail et politique de l'emploi	36
2	Droit du travail et obligations légales	Recrutement-Intégration	36
3	Comportement des individus et Management des RH	Evaluation	36
4	Gestion prévisionnelle des emplois et des compétences – Bilan des compétences	Relations sociales & Gestion des conflits sociaux	36
5	Méthodologie de la recherche en RH	Formation et développement professionnel	36
	Semestre 9	**Semestre 10**	**VH**
1	Conditions de travail et risques psycho-sociaux	Gestion des RH à l'international	36
2	Classifications et politiques de rémunération	Contrôle de gestion sociale & Diversité	36
3	Organisation de la fonction	Stratégie d'entreprise et SIRH	36
4	Négociation & Argumentation – Gestion des carrières et des talents	Communication interne - externe & Développement de la marque employeur	36
5	Conseil en RH et intervention en entreprises	Coaching et accompagnement des managers	36

Spécialité CCA – Comptabilité Contrôle Audit

Semestre 7		Semestre 8	VH
Droit Fiscal	48	Information & Communication	36
Comptabilité des Groupes 1	24	Droit des Sociétés	36
Comptabilité IFRS 1	48	Droit des Procédures Collectives	24
Audit Financier	24	Comptabilité IFRS 2	48
Audit légal & contractuel	24	Contrôle de Gestion Approfondi	24
Contrôle de Gestion & Pilotage de l'Entreprise	48	Stratégie Financière	24
Théorie financière & Choix d'investissement	24	Conduite de changement & GRH	24
Anglais	24	Gestion de projet de SI	24
Semestre 9		**Semestre 10**	**VH**
Investissement & financement	24	Gestion Financière Internationale	24
Droit appliqué aux groupes & Droit Pénal Général	48	Droit fiscal international et des groupes	48
Comptabilité en IFRS 3	24	Droit social	24
Comptabilité des groupes 2	24	Droit des contrats et de la concurrence	24
Stratégie et Contrôle de Gestion	24	Audit & Contrôle interne	36
Ingénierie Financière	24	Comptabilité des fusions	24
Diagnostic Financier approfondi	24	Communication financière	24
Audit des SI et Normes ISA	24	Evaluation d'entreprise	24
Gouvernance des SI & Performance informatique	48	Méthodologie de la recherche	24

Durant les dix semestres, chaque cours donne lieu à une évaluation pédagogique qui prend en considération l'acquisition des connaissances des étudiants ainsi que le développement de leurs aptitudes et de leurs compétences. Cette évaluation est structurée comme suit :

Cas du premier cycle :

• Contrôle Continu		60%
- Participation	10%	
- Travaux d'approfondissement et divers	15%	
- Interrogation Orale	15%	
- Examen Intra semestriel	20%	
• Examen Final		40%

Cas du deuxième cycle (une formule unique) :

• Contrôle continu		60%
- Travaux de recherche individuels ou en groupe	20%	
- Examen intra-semestriel	40%	
• Examen final		40%

Cette répartition équilibrée entre contrôle continu et l'évaluation par l'examen peut être le cas échéant adaptée selon la nature de la matière et les différents travaux demandés à l'étudiant mais tout en gardant l'esprit de l'équilibre.

Les étudiants étant suivis par un contrôle continu et grâce à un tutoring et encadrement, tout relâchement donne lieu d'abord à une convocation à la Direction des Etudes, puis à une convocation avec les parents afin de tirer la sonnette d'alarme. Si l'étudiant persiste dans son comportement, un conseil de discipline peut être saisi à cet effet.

Article 8 : Dimension Académique - Jeux de simulation - Business Games

Mettre l'étudiant en situation de gestion concrète à travers un jeu d'entreprise est une occasion de le rapprocher du monde professionnel, de l'initier à prendre des décisions dans le cadre d'une stratégie définie et de l'amener à prendre conscience des enjeux d'une entreprise sur un marché face à ses concurrents. Les jeux de simulation prévus dans le Programme Grande Ecole sont à deux niveaux :

- **Jeu SBM - 1ère Année Période d'intégration** : Il s'agit d'une initiation ludique pour découvrir l'entreprise et ses principales fonctions ; pour comprendre que la gestion d'une entreprise requiert des qualités importantes telles que la rigueur, la réactivité, le raisonnement, le bon sens, … ; et pour sentir le besoin de s'outiller de savoirs, de techniques et d'outils pour pouvoir remplir correctement son rôle dans une entreprise.

- **Jeu Polytech - 3ème Année Période de finalisation :** Il s'agit de mettre en pratique d'une manière transversale les outils de gestion acquis en cours et de prendre conscience des interactions entre les différentes dimensions de l'entreprise : stratégique, commerciale, financière, etc.

Chaque jeu de simulation donne lieu à une évaluation individuelle ou de groupe qui sera intégrée dans le contrôle continu du cours du semestre en relation avec l'activité.

Article 9 : Dimension Académique - Etudes de cas

C'est un module prévu durant les deux années du deuxième cycle dont le but est d'amener l'étudiant à traiter, individuellement ou en groupe, des situations réelles d'entreprise faisant appel à plusieurs outils et techniques développés dans les différents cours de la spécialité. La finalité est de développer des compétences et un savoir faire concret lié à la spécialité.

Ce module correspond à un volume horaire global de 48 heures réparties à raison de 12 heures par semestre sur les quatre semestres du deuxième cycle. Dans chaque semestre 2 à 3 études de cas, à raison de 4 à 6 heures chacune, liées à la spécialité sont traitées par les étudiants.

L'évaluation de ce module est basée sur les notes données par les animateurs à chaque étudiant sur la base :

- de la qualité du rendu du groupe
- du niveau d'implication et de participation de l'étudiant.

La note de ce module est intégrée dans la moyenne générale de l'année comme un cours à coefficient 4, mais ne compte pas dans les règles de passage.

Article 11 : Dimension Académique - Travaux d'investigation

Les travaux d'investigation correspondent à des thèmes ou plutôt des problématiques où l'étudiant est amené à élaborer une stratégie de recherche, de fouille qui lui est propre, à chercher l'information, à la dépouiller et enfin à l'analyser pour en dégager une synthèse, une conclusion personnelle. Par le biais des travaux d'investigation, l'étudiant va s'initier à un travail de terrain auprès des entreprises ou de toute institution apte à lui fournir un champ de fouille et d'investigation. Ce qui lui permet d'apprendre à agir de façon adéquate et appropriée dans n'importe quelle situation de travail.

Les travaux d'investigation concernent certains cours qui se prêtent bien à ce type de travail. Etalés sur tout le semestre, ils constituent une activité à part entière par rapport aux autres travaux se rattachant à ces mêmes cours. Pour mieux optimiser l'intérêt de ces travaux, un mémento rassemblant tous les éléments nécessaires au bon déroulement de cette activité ainsi qu'un échéancier s'y afférent est distribué au début du semestre. L'étudiant est tenu de respecter les termes de ce mémento et de veiller à son application. Tout manquement à ce niveau peut mener l'étudiant à des sanctions prévues dans ledit mémento.

L'évaluation de ces travaux rentre dans le contrôle continu des cours correspondants avec une pondération spécifiée dans le memento.

Article 12 : Dimension Académique - Les Conférences

Pour atteindre les objectifs pédagogiques du Programme Grande Ecole, la Direction de HEM met en place, pour les étudiants, un certain nombre de conférences de nature à développer leurs cultures générale et managériale. Les conférences à HEM sont des manifestations culturelles de quatre types :

1. Les Conférences-Débats : HEM organise régulièrement des conférences (au minimum deux par an), ouvertes aux étudiants et au grand public, axées sur des questions de l'actualité aussi bien nationale qu'internationale, dans les domaines économique, politique, culturel ou social. L'objectif est de faire profiter les étudiants d'interventions de haut niveau, de personnalités de premier plan aussi bien nationales qu'internationales.

2. Les Décideurs en Question / Tribunes Libres (ou équivalents). C'est une occasion pour les étudiants et les invités de HEM de rencontrer (au moins deux fois par an) des personnalités du monde politique, socio-économique et artistique autour d'un débat concernant le domaine d'activité du conférencier et les points forts de l'actualité. L'objectif étant de partager une expérience, une vision, une passion…

3. Les Rencontres Trait d'union. Ce sont des rencontres réservées exclusivement aux étudiants de HEM. C'est une occasion pour eux de rentrer en conatct avec des personnalités du monde politique, socio-économique et artistique autour d'un débat concernant le domaine d'activité du conférencier et les points forts de l'actualité. L'objectif étant de permettre aux étudiants de HEM d'échanger avec ces personnalités.

4. Les Conférences Etudiants : Il s'agit d'une activité où l'étudiant est l'acteur principal. C'est une activité faite par les étudiants pour les étudiants. Les étudiants, en petits groupes, choisissent la thématique, la préparent sur le fond en tant que conférenciers et sur la forme par rapport à sa communication et son organisation, et enfin, veillent à son bon déroulement. Ainsi, les objectifs des Conférences Etudiants 3ème année sont :
   - Le développement de la culture générale et managériale des étudiants
   - L'auto formation et l'auto prise en charge des étudiants
   - La capacité à argumenter et à contre argumenter
   - L'acquisition de l'esprit d'équipe à travers le travail en groupes
   - L'entraînement à la prise de parole en public
   - L'initiation au processus de la communication et à l'élaboration de ses supports

   Cette activité donne lieu à une note sur 20 qui prend en considération l'originalité du thème, la méthodologie, la présentation, la campagne de communication et la créativité. Cette note est intégrée dans la moyenne générale de la 3ème année comme un cours à coefficient 4, mais ne compte pas dans les règles de passage.

Il est à noter que d'autres conférences peuvent être organisées par d'autres groupements d'étudiants (Prolibs, Associations, BDE…) au profit des étudiants et/ou du grand public.

Etant donné la diversité et le nombre de conférences offertes au sein de HEM, afin que l'étudiant puisse en profiter et développer sa culture générale ainsi que ses connaissances en général, chaque étudiant durant l'année universitaire doit assister à au moins 3 conférences de son choix (sans compter les rencontres Trait d'union et les conférences étudiants pour lesquelles un règlement spécifique est fixé). Une procédure d'émargement est prévue à cet effet. La présence à ces trois conférences obligatoires ainsi que la participation active (en posant des questions par exemple) donneront lieu à une note d'un cours « Conférences & Actualités » qui figurera sur les bulletins annuels de tous les niveaux. Cette note est intégrée dans la moyenne générale comme un cours à coefficient 2, mais ne compte pas dans les règles de passage. Pour la troisième année, elle sera couplée à la note des conférences étudiants.

Etant des activités pédagogiques obligatoires pour les étudiants, ces conférences donneront lieu à une évaluation orale lors du Grand Oral de 3ème et de 5ème année.

Article 13 : Dimension Académique - Grands Oraux

Le Grand Oral est une évaluation globale du profil de l'étudiant après une période de formation. C'est une activité dont les objectifs globaux sont de :
- Evaluer l'aptitude de l'étudiant à communiquer et lui apprendre à s'affirmer, à s'exprimer avec clarté, à gérer le stress…
- Tester ses capacités méthodologiques : organisation des idées, analyse, synthèse, argumentation…

- Développer l'autoformation en incitant l'étudiant à lire des ouvrages et à suivre l'actualité nationale et internationale.
- Pousser l'étudiant à consolider ses acquis managériaux à travers les révisions qu'il est amené à faire pour préparer son grand oral.

Au delà de l'évaluation globale du profil de l'étudiant, le Grand Oral est bel et bien une activité d'apprentissage. C'est un exercice qui apporte énormément à l'étudiant en terme de développement de compétences aussi bien managériales que transversales. Les activités de préparation du Grand Oral sont également source d'apprentissage et de formation.

Grand Oral 3ème année : C'est une évaluation globale au terme du 1er cycle ouverte aux étudiants déclarés admis en 3ème année aux épreuves écrites. Elle couvre quatre volets :

- Lecture d'Ouvrages & Communication,
- Lecture d'Ouvrages & Culture Générale,
- Lecture d'Ouvrages & Culture Managériale,
- Projet Professionnel & Profil Général.

Pour réussir la 3ème année et obtenir le diplôme du premier cycle, l'étudiant doit avoir une moyenne des 4 volets ≥ à 10/20 et pas plus de 2 volets dont la note est < à 8/20 et ce en juillet ou en septembre (session de rattrapage du Grand Oral). Les étudiants qui ont moins de 10/20 au Grand Oral ou trois notes < à 08/20 après la session de rattrapage de septembre sont déclarés redoublants de la 3ème année.

Pour passer au 2ème cycle, l'étudiant doit, en plus de la réussite des cours de la 3ème année, avoir une moyenne des 4 volets ≥ à 12/20 et pas plus de 2 volets dont la note est < à 8/20. Si la moyenne des 4 volets est < à 12/20 mais ≥ à 10/20, l'étudiant aura la possibilité de s'inscrire en 4ème année et repasser les volets défaillants lors des sessions de rattrapage (février ; juillet et septembre de l'année suivante). Dans tous les cas, l'étudiant est tenu de valider son Grand Oral 3ème année à 12/20 avant de se présenter au Grand Oral 5ème année.

Dans le cas d'un redoublement pour échec au grand oral, l'étudiant est tenu de travailler davantage les matières dont la note est inférieure à 10 et fournir un effort particulier en expression-communication, gestion générale et culture générale. Pour cela, l'étudiant bénéficiera de séminaires ad-hoc d'encadrement organisés en moyenne une fois par mois.

Grand Oral 5ème année : C'est une évaluation globale au terme du 2ème cycle ouverte aux étudiants ayant réussi les écrits et déclarés admis aux épreuves écrites de la 5ème année aux épreuves écrites ou ayant au plus deux cours non validées. La réussite au Grand Oral est conditionnée par l'obtention de la note 12/20 dans chacun des cinq volets séparément :

- Présentation de la note de synthèse du stage / Mission du stage (5ème année)
- Notes de lecture de quatre ouvrages dont un en Anglais et un en Arabe,
- Expression-communication (Anglais, Arabe et Français),
- Culture générale,
- Culture managériale.

Les volets non réussis doivent être repris lors des sessions de rattrapage suivantes, aucune compensation n'est possible. Les sessions du Grand Oral 5ème année sont : juillet et septembre de l'année ; février, juillet et septembre de l'année suivante, à condition que l'étudiant procède à sa réinscription. Après ces cinq sessions l'étudiant ne pourra plus se présenter à une épreuve de rattrapage orale (sauf autorisation spéciale du Conseil Pédagogique) et ne pourra prétendre qu'à un certificat de suivi des cours.

Article 14 : Dimension Employabilité & Entrepreneurship - Elaboration du Projet Professionnel

Le projet professionnel consiste à définir une activité professionnelle en adéquation avec le profil, les désirs, les compétences et les aptitudes de l'étudiant. C'est une méthodologie de l'orientation professionnelle qui implique des questionnements sur soi et sur ses souhaits. C'est un processus qui commence depuis la deuxième année qui se poursuit jusqu'en fin de parcours. Définir son projet professionnel revient donc à réfléchir à :

- Son métier d'avenir, en fonction de ce qu'on sait faire, veut faire et peut faire ;
- Ses responsabilités, qu'on veut et peut assumer ;
- Son entreprise ou son environnement professionnel, qu'on souhaite intégrer et où on souhaite évoluer, en termes de secteur d'activité, de localisation, de taille, de culture, de style de management, etc.

Par la définition de son propre projet professionnel, HEM pousse l'étudiant à être acteur dans son orientation professionnelle et ce, en lui permettant d'acquérir une démarche projet qui lui est utile pendant son cursus universitaire, mais également après pour la construction de son plan de carrière. Selon la vision de HEM, la construction d'un Projet Professionnel sous-entend l'adoption et l'appropriation d'une démarche en cinq étapes :

- **Connaissance de soi** : Auto-diagnostic, bilan personnel portant sur ce que je suis aujourd'hui ; ce que je sais (mes connaissances théoriques et opérationnelles) ; ce que je sais faire (mes compétences) ; ce que je veux faire (mes motivations) ; ce qui me passionne.

- **Connaissance du marché de l'emploi** : Travail documentaire et de terrain pour identifier le marché de l'emploi et connaître son fonctionnement ; pour déceler les différences organisationnelles entre les grands groupes et les PME ; pour identifier les différentes fonctions de l'entreprise et la nature de leurs besoins ; pour connaître les différents secteurs d'activité et enfin pour développer un réseau professionnel.

- **Connaissance des métiers :** Travail documentaire et de terrain pour découvrir les différentes familles de métiers ; approfondir la recherche sur les métiers qui interpellent ; éliminer les métiers qui ne correspondent au projet professionnel défini ; nouer des contacts avec des professionnels lors de rencontres ou d'interviews et être informé des métiers innovants et demandés.

- **Adéquation entre Bilan Personnel et Métier Choisi :** Tableau de bord de la mise en adéquation Projet/Profil :
  - Le métier choisi vs savoir, savoir faire et savoir-être
  - Comment renforcer la cohérence entre profil et projet ?

- **Définition d'un plan d'actions pour atteindre le métier souhaité :** Mise en oeuvre de la stratégie de construction du projet professionnel :
  - choisir un métier et comment y parvenir
  - organiser et définir les priorités pour l'atteinte du projet professionnel
  - conscientiser le projet et devenir ACTEUR de son parcours.

Pour accompagner l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel, HEM a lié ces cinq étapes à un certain nombre d'activités étalées sur tout le cursus et qui peuvent donner lieu à des approfondissements. Les activités programmées pour l'élaboration du projet professionnel sont obligatoires et nécessitent de la part de l'étudiant présence et implication.

A la fin de la 3ème année, l'étudiant doit, sur la base d'un livret pédagogique qui l'accompagne dans sa démarche, formaliser son projet professionnel selon un format bien précis. Il doit également le présenter et le valider devant les membres du jury du Grand Oral

3ème année. L'inscription en 4ème année dans la spécialité choisie (Master) dépend de cette validation.

Article 15 : Dimension Employabilité & Entrepreneurship - Stages

Sur les cinq années d'études du Programme Grande Ecole de HEM, l'étudiant est tenu d'effectuer cinq stages d'une durée globale de 43 semaines. Les quatre premiers stages sont placés en milieu d'année universitaire, entre les deux semestres, et celui de la cinquième année est placé juste après le 2ème semestre, sauf pour la spécialité CCA.

- Le stage de la première année est un stage ouvrier de quatre semaines, il constitue le premier contact de l'étudiant avec l'entreprise. C'est en fait un stage d'observation qui lui permet d'approcher le milieu de la production et de s'arrêter sur les contraintes matérielles et humaines inhérentes à l'activité de toute entreprise.

- Le stage de la deuxième année est un stage d'immersion en langue anglaise de cinq semaines. Il peut être effectué dans un pays anglophone, dans une entreprise où la langue de travail est l'anglais ou dans un centre de langue où, en plus de l'approfondissement de la langue, les étudiants doivent développer leur culture générale et managériale.

- Le stage de la troisième année est un stage d'information générale, d'une durée de six semaines. Lors de ce stage, l'étudiant s'imprègne du fonctionnement général de tous les départements de gestion de l'Entreprise. C'est l'occasion pour lui de comprendre l'organisation, les circuits d'information et les différents modes de gestion liés à chaque département ; et par là de comprendre les liens fonctionnels existant entre les différentes composantes de l'entreprise. Aussi, il a pour objectif d'aider l'étudiant de 3ème année à orienter ainsi son choix de spécialité et partant son Projet Professionnel.

- Le stage de quatrième année est un stage lié à la spécialité choisie, d'une durée de douze semaines. C'est un stage de mission dans un département correspondant à la spécialité du Master ; il donne lieu à un rapport de mission.

- Le stage de cinquième année est également un stage professionnel lié à la spécialité choisie, d'une durée de seize semaines. Il doit être effectué dans un département correspondant à la spécialité du Master et donne lieu à une présentation orale lors du Grand Oral Master II.

Durant les deux derniers stages de spécialité, l'étudiant doit prendre en charge tout ou partie d'un projet défini par la structure d'accueil qui nécessite une activité de réflexion et de prise de recul par rapport au travail quotidien. Autrement dit, au delà des activités quotidiennes, cela suppose d'être capable de répondre à une mission précise à partir d'une approche méthodologique rigoureuse.

Ainsi, chacun des cinq stages donne lieu à un rapport de stage dont le format, le contenu et le niveau d'exigence sont prédéfinis au niveau d'un mémento précis et spécifique à chaque stage que l'étudiant doit récupérer et appliquer.

La validation de chacun des cinq stages se fait à deux niveaux :

- **La validation du stage proprement dit**. L'étudiant doit présenter une attestation de stage délivrée par l'entreprise d'accueil et qui précise que l'étudiant a bien effectué toute la durée prévue du stage, a bien rempli sa mission de stage et que son comportement global et son assiduité étaient irréprochables. **En cas de non validation du stage, l'étudiant doit refaire et valider le stage pendant la période d'été sinon c'est le redoublement quels que soient les résultats par ailleurs**.

- **La validation du rapport de stage**. Le rapport de stage n'est corrigé que lorsque le stage proprement dit est validé. Les conditions de validation du rapport de stage sont comme suit :
  - Les rapports de stage de la 1ère à la 4ème année doivent être déposés auprès du département stage dans les délais pré-fixés. Le non respect des délais peut entrainer l'ajournement du rapport de stage à la session de rattrapage.
  - Les rapports de stage (1ère ; 2ème et 3ème années) sont validés à 10/20 avec un coefficient 4 et la possibilité de compensation comme les autres cours (seuil à 8).
  - Le rapport de mission (Master 1) et la présentation Orale (Master II) sont validés à 10/20 sans possibilité de compensation. En cas de non validation, l'étudiant aura les sessions de rattrapage classiques (Septembre – Février, Juillet et Septembre de l'année suivante) quelle que soit la note obtenue. Il ne peut présenter la mission du stage de Master 2 lors du Grand Oral qu'une fois le rapport de mission Master 1 est validé.

  Il est à préciser que les rapports de mission – Master 1 sont scannés au logiciel anti-plagiat. Si le logiciel trouve un taux de similitude supérieur à 20%, l'étudiant se voit octroyer la note de 0/20. En cas de récidive, il est présenté devant un conseil de discipline qui peut prononcer la sanction adéquate à une fraute caractérisée.

Afin d'assurer un bon engagement de l'étudiant dans sa formation et garantir son implication et son initiative, l'étudiant doit chercher lui-même son stage et déposer à temps la convention de stage signée. L'institut, à travers le Département Relations Pédagogiques avec l'Entreprise, entreprend toutes les démarches nécessaires pour l'accompagner et l'aider dans ses investigations. La Direction pédagogique de **HEM** favorise et encourage les contacts des étudiants avec l'entreprise dans le but de faciliter l'intégration des lauréats dans l'environnement économique.

Les étapes relatives à la réalisation du stage (avant, pendant et après), les règles qui régissent son fonctionnement ainsi que le mode d'évaluation sont rassemblées dans le mémento du stage de chaque année.

L'étudiant est tenu de prendre connaissance des éléments de ce mémento et de l'échéancier qui l'accompagne et de veiller à son application. Tout manquement à ce niveau peut mener l'étudiant à des sanctions prévues dans ledit mémento.

Article 16 : Dimension Employabilité & Entrepreneurship - PROLIB

Le PROLIB est un projet libre et libérateur, transversal à caractère managérial, social ou citoyen. Il est étalé sur une année universitaire et mené en groupe de 5 à 8 étudiants. Il s'agit d'actions menées par le groupe et qui peuvent se concrétiser notamment par :

- Des actions sur l'environnement
- Des actions accompagnant le travail des associations
- D'aide, de soutien d'un groupe
- D'actions culturelles (pièce de théâtre, ciné club, événement…)
- Des actions sportives
- Des actions entrepreneuriales (lucratives)

Il concerne tous les niveaux, de la 1ère à la 5ème année. Les objectifs, les apprentissages et la déclinaison de la nature des projets est faite par niveau. Pour donner une évolution cohérente au profil de l'étudiant, il est conseillé de mener un projet à forte connotation sociale en 1ère et 2ème années et plutôt à connotation managériale à partir de la 3ème année.

Les étapes relatives à l'élaboration et à la réalisation de cette activité pédagogique, les règles qui régissent son fonctionnement ainsi que le mode d'évaluation sont rassemblées dans le mémento du PROLIB.

L'étudiant est tenu de prendre connaissance des éléments de ce mémento et de l'échéancier qui l'accompagne et de veiller à son application. Tout manquement à ce niveau peut mener l'étudiant à des sanctions prévues dans ledit mémento.

L'évaluation de cette activité est détaillée dans le memento et se place à trois niveaux : Présentation intermédiaire ; Rapport écrit et Présentation orale.

1. ***Présentation Intermédiaire*** : Effectuée à mi parcours, elle consiste en une présentation, devant un jury de deux enseignants de HEM, du projet, des résultats attendus, des étapes réalisées et des actions à mener.
2. ***Rapport Ecrit*** : Elaboré par le groupe en 8 à 10 pages, il fait part de la méthodologie suivie, des difficultés rencontrées et des résultats obtenus. Il comprend en plus 2 pages individuelles où chaque étudiant présente les apports personnels de ce projet.
3. ***Présentation Orale*** : Elle englobe trois phases :
   - Présentation en 15 mn du projet : démarche, difficultés et résultats.
   - Echange en 15 mn entre le jury et le groupe
   - Présentation en 2 mn faite par chaque étudiant sur son investissement personnel et sur les apports du projet (acquisition des compétences transversales civiques).

Pour chaque niveau, le PROLIB est considéré comme un cours annuel à part entière agissant, de la même manière que les autres, sur les résultats de passage.

Article 17 : Dimension Employabilité & Entrepreneurship - Mémoire de fin d'études

Le mémoire de fin d'études est un travail de recherche que l'étudiant doit réaliser tout au long de sa dernière année du Programme Grande Ecole et qu'il va devoir présenter et défendre devant un jury. La thématique du mémoire de fin d'études est a priori distincte de la mission du stage de Master II, même si dans certains cas, l'étudiant peut trouver un lien entre les deux. Les étapes relatives à l'élaboration et à la réalisation de cette activité pédagogique, les règles qui régissent son fonctionnement ainsi que le mode de déroulement de la soutenance sont rassemblées dans le mémento du mémoire de fin d'études.

L'étudiant est tenu de prendre connaissance des éléments de ce mémento et de l'échéancier qui l'accompagne et de veiller à son application. Tout manquement à ce niveau peut mener l'étudiant à des sanctions prévues dans ledit mémento.

Eligibilité à la Soutenance : La soutenance du MFE est organisée en deux sessions fixes à savoir la Session de Juillet et celle de Septembre. Seuls les étudiants n'ayant pas eu plus de deux cours non réussies, à l'issue du conseil de classe de fin d'année, et ayant obtenu l'accord de soutenabilité de leur encadrant sont éligibles à la soutenance du mémoire de fin d'études.

Critères d'Evaluation pris en considération par le jury sont :

- **Qualité méthodologique et de recherche** : Le MFE doit refléter la présence d'une procédure réfléchie et cohérente, d'un plan structuré, d'un esprit critique et d'une curiosité intellectuelle.
- **Qualité professionnelle du MFE** : Le choix du sujet doit être pertinent, d'actualité voire novateur. Il doit avoir un soubassement théorique et avoir un lien avec le terrain ou l'entreprise. L'étudiant doit maîtriser son sujet, maîtriser les outils théoriques et pratiques qu'il y a déployés. Les recommandations formulées doivent être réelles, liées au CAS étudié et dotées d'un réalisme professionnel.

- **Qualité du document écrit** : Il s'agit là du respect des normes de fond (structuration, enchainement, etc.) et de forme (pagination, lisibilité, syntaxe, orthographe, etc.).
- **Qualité de la présentation orale et de l'échange avec le jury** : Structure de la présentation, pertinence des arguments et des propos, aisance dans l'expression, qualité des réponses données, etc.

Ainsi, l'évaluation des mémoires ayant obtenu l'accord de soutenabilité (accord de l'encadrant et du Département Masters : respect des délais et dépôt de la fiche de suivi) donne lieu à deux notes :

- Note du mémoire à l'écrit (60%) : Le jury donne une note collégiale du jury prenant en considération aussi bien le fond que la forme du document.
- Note de la soutenance (40%) : Il s'agit d'une note collégiale du jury prenant en considération la présentation orale du travail et les réponses de l'étudiant aux interrogations du jury.

Validation : Après l'accord de soutenabilité de l'encadrant, la note donnée par le jury peut déboucher sur une des trois situations suivantes :

- **Validation du mémoire** : elle est conditionnée par l'obtention de la note minimale de 10/20 (moyenne pondérée des deux notes).
- **Validation sous réserve** : le jury valide le travail sous conditions de modifications à apporter par l'étudiant. Le PV du jury est accompagné d'un rapport détaillé des points à reprendre, de la date limite de dépôt du mémoire rectifié et du membre du jury désigné pour la vérification des améliorations apportées. En cas de non validation de ces rectifications dans les délais fixés, l'étudiant sera déclaré ajourné et devra soutenir à nouveau tout le travail devant le jury lors des sessions suivantes.
- **Non validation du mémoire** : elle correspond au cas où l'étudiant obtient une note inférieure à 10/20. Dans ce cas, il doit reprendre contact avec son encadrant pour orienter son mémoire sur la base du rapport du jury. L'étudiant doit déposer son mémoire rectifié dans les délais fixés pour la «session de septembre». La nouvelle version du mémoire est nécessairement relative à la même problématique et la soutenance de rattrapage est conditionnée par un nouvel accord de soutenabilité..

Dans le cas où l'étudiant ne valide pas son mémoire lors de la Session de Septembre, il aura épuisé le nombre de sessions de soutenances autorisées au titre de la 5ème année et devrait ainsi se réinscrire pour bénéficier de trois sessions supplémentaires à savoir celles de Février, Juillet et Septembre de l'année suivante. Après ces cinq sessions, l'étudiant ne pourra plus se présenter à une épreuve de rattrapage de soutenance sauf autorisation spéciale du Conseil Pédagogique. Dans ce cas, ne pouvant prétendre au diplôme du Cycle Normal de HEM, l'étudiant aura droit à un certificat de suivi des cours.

Article 18 : Dimension Employabilité & Entrepreneurship - Junior Entreprise

La Junior Entreprise de HEM est une association d'étudiants dont le but est de proposer à ses membres la possibilité de mettre en pratique leurs connaissances théoriques. Elle se veut un pont entre l'école et l'entreprise. Elle offre :

- **A l'étudiant** la possibilité de nouer des relations actives avec les milieux professionnels, notamment par la participation à des études, à des projets ou à divers autres travaux en se faisant rémunérer.

- **A l'entreprise cliente** l'opportunité de bénéficier des compétences et de la motivation des étudiants pour la réalisation d'études (business plan, études de marché ou de satisfaction, campagnes publicitaires, etc.) à moindre coût.

La junior entreprise est une bonne opportunité pour l'étudiant de s'exercer au rôle du manager par la mise en place et la réalisation de projets concrets.

Article 19 : Dimension Employabilité & Entrepreneurship - L'insertion professionnelle

Pour favoriser l'insertion professionnelle de ses étudiants, HEM accompagne ces derniers tout au long de leur cursus universitaire à travers différents dispositifs en prenant en considération différentes problématiques. Les actions proposées œuvrent dans le sens de favoriser une insertion professionnelle de qualité et peuvent prendre plusieurs formes :

- Séminaires : Il s'agit notamment de trois séminaires :
  - Formaliser son enveloppe d'Expériences et de Compétences
  - Construire sa e-réputation. Il s'agit d'un séminaire visant à sensibiliser à l'e-réputation, à reconnaitre les opportunités du web 2.0 en termes de typologie et d'usages et à construire sa e-réputation.
  - Développer son image professionnelle.

- Ateliers Emploi-Carrières. L'objectif de ces Ateliers est de permettre aux étudiants de 5ème année de se connaître, de prendre le recul nécessaire pour capitaliser sur les acquis de leur formation, et les amener à s'interroger sur comment s'engager dans leur vie professionnelle en les accompagnant afin de réussir la première phase de leur insertion professionnelle à savoir l'Entretien d'Embauche.

- Simulations d'Entretiens d'Embauche. L'exercice consiste à mettre les étudiants de 5ème année en situation réelle d'embauche et ce en invitant des professionnels en activité, en relation avec la spécialité et occupant des postes en relation avec celle-ci, afin de réaliser avec les étudiants des entretiens d'embauche.

- HEM Carrière Expo. Les objectifs du HEM Carrière Expo, «Forum de recrutement» organisé annuellement par HEM, sont doubles : d'une part, permettre aux entreprises de se doter de compétences et profils dont elles ont besoin et, d'autre part, permettre aux étudiants de Master de trouver un stage et/ou un emploi. Aussi, entreprises et étudiants se côtoient-ils durant toute une journée.

L'étudiant est tenu de participer d'une manière active à toutes ces activités et de répondre à toutes les contraintes y afférentes.

Article 20 : Dimension Développement Personnel - CREATIS, Je crée, J'existe

CREATIS® est un concept créé par HEM, original de par ses objectifs, son contenu, son approche pédagogique et son organisation. Il s'étale sur **les quatre semestres des deux premières années** du Programme Grande Ecole de HEM avec une cohérence d'ensemble et une progression bien définie. La finalité de cette activité est de permettre à l'étudiant :

- d'atteindre un état d'esprit méthodique (méthodologie, problématisation, esprit de synthèse, …)
- d'apprendre le sens de la nuance et de la relativité
- de développer la culture du débat et de l'échange d'opinion
- de trouver un intérêt personnel dans une action commune (créer de la motivation)
- d'apprendre à se projeter dans l'avenir (perspective à long terme)
- de développer le sens de l'adhésion à un groupe sans toutefois se renier
- de développer sa sensibilité aux valeurs humaines…

A travers ces objectifs, **l'impact recherché est double** : il est d'abord pendant la formation, en termes de travail d'équipe, d'implication et de motivation de l'étudiant ; il est ensuite au niveau du profil du lauréat, en termes de capacité de raisonnement et d'attitude.

CREATIS est structuré autour de cinq axes :

- Axe 1 : De la problématique à la production écrite
- Axe 2 : Du ludique à la restitution classique
- Axe 3 : Les jeux de rôle
- Axe 4 : Les ateliers de l'imaginaire
- Axe 5 : Les ateliers d'argumentation : «Great debaters»

Chaque axe donne lieu à une activité et à une évaluation spécifiques. A la fin du semestre, l'étudiant aura cinq notes dont la moyenne correspond à la note du semestre pour le cours Créatis. Pour ce cours, les règles d'absence s'appliquent de la même manière que pour les autres cours.

L'évaluation pour chaque axe se base davantage sur **l'implication de l'étudiant** que sur **la qualité des productions.** Ainsi, à la fin de chaque séquence, l'animateur donne 2 notes :

- Une note sur l'implication de chaque étudiant dans les différentes activités de la séquence, en particulier dans les ateliers de préparation. Elle sera pondérée à 60%.

- Une note de groupe sur la qualité de la production. Elle sera pondérée à 40%.

Ces deux notes avec leur pondération figureront sur le bulletin semestriel de l'étudiant. Ainsi la note de la matière entrera en jeu dans les règles de passage au même titre que les autres matières mais avec un coefficient 4.

En cas de non validation du cours CREATIS, l'étudiant devra passer un examen sur table, de 2 à 3 heures comprenant les trois dimensions dans le même esprit que les activités CREATIS : une dissertation, un argumentaire à développer et une activité de créativité (compléter une bande dessinée; visionner 15 minutes d'un film et proposer la fin…).

Article 21 : Dimension Développement Personnel - Période d'intégration

C'est la première activité de l'étudiant au sein de HEM. C'est avec cette période que nous entamons le Programme Grande Ecole de HEM. Elle s'étale sur trois semaines et comprend un certain nombre d'activités qui concernent la dimension Développement Personnel, mais également des activités qui relèvent plutôt de la dimension Académique, voire même la dimension Employabilité & Entrepreneurship.

Deux modules structurent cette période : Introduction à la Gestion des Entreprises & Sensibilisation à la méthode, à la posture et au travail en groupe. Les objectifs de cette période importante sont :

- L'intégration, l'appropriation par les étudiants de l'espace et des outils.
- L'alignement des valeurs et des objectifs des étudiants à ceux de l'établissement.
- Comprendre qu'une école ne peut pas atteindre ses objectifs sans un cadre de fonctionnement, des valeurs qui accompagnent au quotidien l'ensemble des acteurs et des règles respectées par tous.
- Développer le sens du travail en groupes et l'importance de la cohésion du groupe.
- Prendre conscience de l'importance des ateliers artistiques et du sens de la créativité dans l'épanouissement personnel.

La présence des étudiants à cette période d'intégration est obligatoire.

Article 22 : Dimension Développement Personnel - Journées d'accueil

Il s'agit d'un programme d'accueil des étudiants de 2ème, 3ème, 4ème et 5ème années. Le contenu de ces journées est très différent d'un niveau à un autre et vise aussi bien la dimension Développement Personnel que les deux autres dimensions du Programme Grande Ecole.

Accueil 2ème année : Les deux journées d'accueil s'articulent autour de l'idée que l'implication de l'étudiant dans sa formation est le meilleur garant de la réussite. Les principaux objectifs sont :

- Mettre l'accent sur le statut « d'étudiant - partenaire » dans la formation et l'amener à prendre conscience de l'importance de son implication et de son engagement dans l'accomplissement de sa formation.
- Amener l'étudiant à prendre conscience de sa motivation et de l'importance de celle-ci dans la réussite des différentes activités pédagogiques et de l'année universitaire par conséquent.
- Permettre à l'étudiant d'avoir une perception globale et cohérente des différentes activités de l'année.
- Redynamiser l'esprit du groupe.

Accueil 3ème année : Il s'agit d'une période de quatre jours dont la finalité est de préparer les étudiants pour les cours et activités de la 3ème année et stimuler leur motivation pour que l'année soit réussie. Les objectifs de cette période sont ainsi :

- Rappel des concepts de base de la comptabilité générale, une révision nécessaire des prérequis pour les cours de Finance de la 3ème année.
- Définir la notion de Projet Professionnel et marquer son importance pour un choix de filière réfléchi. Il s'agit de présenter les différentes situations et activités accompagnant les étudiants dans l'élaboration de leur PP.
- Présenter le programme et les activités de l'année et insister sur leurs objectifs et raisons d'être pour susciter l'intérêt et l'adhésion des étudiants.

Accueil 4ème année : Le séminaire d'accueil 4ème année - Master I a pour objectif de :

- Sensibiliser les étudiants sur les CHANGEMENTS qu'ils vont vivre durant leurs deux années de deuxième cycle (Master) par rapport au premier cycle ;
- Présenter l'esprit et les spécificités de la spécialité ainsi que le contenu (programme et activités) du Master.

Accueil 5ème année : Le séminaire d'accueil 5ème année - Master II - a pour objectif de :

- Poursuivre la sensibilisation des étudiants sur les CHANGEMENTS qu'ils ont vécu et vont vivre durant leurs deux années de Master ;
- Rappeler l'esprit et les spécificités de la spécialité ;
- Présenter l'esprit et le contenu de la 5ème année - Master II.

La présence des étudiants à ces différentes périodes d'intégration est obligatoire.

Article 23 : Dimension Développement Personnel - Journées de reprise

Il s'agit d'un programme de réintégration après la période de stage et concerne les 4 niveaux 1ère, 2ème, 3èmeet 4ème années. Le contenu de ces journées est très différent d'un niveau à un autre et vise à capitaliser sur les apprentissages et compétences acquises au 1er semestre et sur l'expérience à travers le stage. La finalité est également d'aider l'étudiant à

entamer la deuxième partie de l'année dans les meilleures conditions. Les objectifs précis de ces journées sont :

Reprise 1ère année :

- Pousser l'étudiant à être créatif en groupe par rapport au bilan du stage.
- Initier l'esprit critique chez l'étudiant, en évaluant les créations des autres étudiants et en l'amenant à avoir un regard critique sur le travail en groupe pour déceler les points d'amélioration.
- Prendre conscience de son rôle en tant qu'acteur dans sa formation en redynamisant sa motivation et en le poussant à tirer profit de chaque cours et de chaque activité.

Reprise 2ème année :

- Accompagner les étudiants afin de dresser un bilan personnel du stage d'immersion linguistique et mettre en valeur les acquis et apprentissages de cette période.
- Mieux se connaître et identifier les caractéristiques de sa personnalité à travers le test profil pro. A partir des résultats du test, l'étudiant cherchera à définir son profil et ses caractéristiques et à identifier ses compétences potentielles. Ceci l'aidera à mieux orienter ses apprentissages et à booster sa motivation.
- Développer une dynamique positive favorable à l'entraide entre les étudiants pour les amener tous à donner le meilleur d'eux-mêmes.

Reprise 3ème année :

- Faire le bilan du stage et conscientiser les acquis professionnels et identifier ainsi les compétences acquises lors de cette période et savoir les mettre en valeur.
- Reprendre et poursuivre la réflexion sur son projet professionnel, dans la continuité du processus entamé au premier semestre et surtout après les acquis du stage.
- Réactiver la dynamique du groupe.

Reprise 4ème année :

- Poursuivre le processus de sensibilisation des étudiants, d'une part, à l'importance du Master dans le développement de leurs compétences et leur préparation à leur métier d'avenir ; et d'autre part, aux changements qu'ils doivent opérer sur eux, sur l'attitude à adopter, etc.
- Permettre à l'étudiant de peaufiner son projet professionnel par la définition de son Poste Idéal adapté à son profil, en s'appuyant sur les acquis du stage et en confrontant son choix à l'appréciation d'un professionnel.

Article 24 : Dimension Développement Personnel - Activités Para-pédagogiques & Sportives

Les activités para-universitaires accompagnent tout le cursus de formation à HEM. Elles s'inscrivent dans une stratégie destinée à permettre à l'étudiant de s'épanouir, de développer sa créativité et ses passions et enfin d'apprendre à travailler en groupe.

Elles s'organisent autour de :

- **Ateliers :** Théâtre, musique, danse, arts plastiques, etc.
- **Disciplines sportives :** Football, basket, hand ball, ping pong, etc.
- **Projets artistiques :** Projets organisés, d'une manière volontaire et spontanée, par les étudiants.
- **Soirée de Consécration** : À la fin de chaque année universitaire, HEM consacre les efforts de toute l'année universitaire et la créativité des étudiants, et organise la Soirée de Consécration des activités para-pédagogiques.

Un ensemble d'occasions et de possibilités pour permettre à chaque étudiant en fonction de ses penchants de s'investir, de découvrir ses capacités et de dépasser ses limites.

Pour la première année, les ateliers font partie du programme et par conséquent obligatoires. Ils constituent une initiation aux activités para-universitaires, l'objectif étant de faire découvrir aux étudiants les apports des différents ateliers et de les intéresser pour y participer d'une manière volontaire et active, les années suivantes, selon leur choix et leurs penchants.

Ces activités donnent lieu à une note globale entre 0 et 10, donnée par les animateurs des ateliers, qui est intégrée sous forme de bonus dans le bulletin annuel.

Pour les étudiants qui ont une note bonus supérieure à 5 (ou une note supérieure ou égale à 15/20 pour les étudiants de 1ère année) auront la possibilité d'être rachetés dans trois cours sur toute l'année au lieu de 2 comme c'est la règle générale.

Chapitre III : Les Règles de passage

Article 25 : Règles Générales de Passage

Pour réussir l'année et être déclaré admis au niveau supérieur, l'étudiant doit répondre aux quatre conditions suivantes :

- **Moyenne Générale annuelle ≥ 10/20**
- **Au plus trois cours semestriels avec une note < 10/20**
- **Au plus un cours à coefficient 4 avec une note < 8/20.**
- **Aucun cours avec une note < 6/20. Si un étudiant a une seule note < 6/20 et une moyenne générale d'au moins 12,5/20, le conseil de classe peut délibérer favorablement par rapport à cette note éliminatoire.**

Le calcul de la moyenne générale intègre toutes les notes obtenues dans les différents cours semestriels ou annuels et les activités pédagogiques de l'année avec les coefficients correspondants. Les déclinaisons selon les spécificités de chaque niveau sont détaillées dans l'article suivant.

Ainsi, en Juin, un étudiant sera déclaré :

- Admis : si les quatre conditions générales sont réunies.
- Ajourné pour juillet : si une des conditions générales n'est pas remplie et pas plus de 6 cours non réussis. Dans ce cas, l'étudiant reprendra tous les cours dont la note est inférieure à 10/20.
- Redoublant : si le nombre de cours non réussis est de 7 à 9.
- Exclu : si le nombre de cours non réussis est supérieur à 9.

En Juillet, pour un étudiant ajourné, **la moyenne générale est calculée avec les notes obtenues lors de la session de rattrapage** ; il sera alors déclaré :

- Admis : si les quatre conditions générales sont réunies.
- Redoublant : si une des conditions générales n'est pas remplie.

Il est à préciser que lors de la session de rattrapage (juillet) les seuils ne sont exigés que s'ils ne sont pas déjà atteints lors de la session principale (juin).

Pour les étudiants admis, ils peuvent avoir une mention dans les conditions suivantes :

- **Très Bien** si la moyenne générale est ≥15/20. Le jury peut délibérer pour l'obtention de cette mention à partir de 14,5/20.
- **Bien** si la moyenne générale est ≥14/20. Le jury peut délibérer pour l'obtention de cette mention à partir de 13,5/20.
- **Assez Bien** si la moyenne générale est ≥13/20. Le jury peut délibérer pour l'obtention de cette mention à partir de 12,5/20.

Un étudiant qui a une note au niveau d'un cours au moins égale à 9,50 peut être racheté dans ce cours si la structure de notes est favorable. Lorsque l'enseignant de la matière accorde le rachat, celui-ci ne peut être annulé que par la majorité des membres du conseil de classe ou par le groupe auquel appartient le Président du conseil de classe. Il est à préciser qu'un étudiant ne peut être racheté que dans deux cours sur toute l'année.

Le conseil de fin du premier semestre délibère sur la base des résultats des étudiants au premier semestre. Il peut donner la possibilité à un étudiant de repasser au maximum trois cours, dont la note est comprise entre 8 et 10/20, lors d'une session extraordinaire en Avril avant le conseil de classe de fin d'année.

La validation des stages, quant à elle est une condition pour la réussite de l'année. La validation du stage consiste en la production par l'entreprise d'accueil d'une attestation de stage précisant que l'étudiant a bien passé le nombre de semaines exigé dans la même entreprise et dans de bonnes conditions.

Article 26 : Règles spécifiques de Passage

Par règles spécifiques de passage il est entendu la déclinaison des règles générales par niveau.

1ère année : Les spécificités de la première année sont :

- La moyenne annuelle est calculée sur la base de 15 cours, 12 semestriels (6 dans chaque semestre) et 3 annuels.
- Les cours annuels sont :
  - PROLIB
  - Rapport de Stage Ouvrier
  - Méthodologie 1 & 2 + CREATIS 1 & 2.
- Tous les cours annuels sont intégrés dans le calcul de la moyenne générale avec le coefficient 4.
- Tous les cours semestriels sont intégrés avec le coefficient 2 sauf :
  - Comptabilité d'Entreprise 1 & 2
  - Expression française écrite et orale 1 & 2
- Les travaux d'investigation ou d'approfondissement (2 par semestre) concernent les cours suivants :
  - Introduction à l'Economie
  - Introduction aux technologies de l'Information
  - Macro Economie
  - Informatique de Gestion

2ème année : Les spécificités de la deuxième année sont :

- La moyenne annuelle est calculée sur la base de 15 cours, 12 semestriels (6 dans chaque semestre) et 3 annuels.
- Les cours annuels sont :
  - PROLIB
  - Anglais 3 & 4 + Rapport de Stage Immersion linguistique Anglais + Test de niveau d'Anglais après le stage
  - CREATIS 3 & 4.
- Tous les cours semestriels sont intégrés avec le coefficient 2.
- Tous les cours annuels sont intégrés dans le calcul de la moyenne générale avec le coefficient 4.
- Les travaux d'investigation ou d'approfondissement (2 par semestre) concernent les cours suivants :
  - Informatique de Gestion approfondie & Comptabilité d'Entreprise
  - Philosophie
  - Droit des Affaires 2
  - Psychosociologie & Techniques quantitatives 3

3ème année : Les spécificités de la troisième année sont :

- La moyenne annuelle est calculée sur la base de 15 cours, 12 semestriels (6 dans chaque semestre) et 3 annuels.
- Les cours annuels sont :
  - PROLIB
  - Rapport de Stage Information Générale

    - Communication d'Entreprise 1 & 2.
- Tous les cours semestriels sont intégrés avec le coefficient 2, sauf Techniques financières 1 & 2 et Marketing 1 & 2 qui sont intégrés avec le coefficient 4.
- Tous les cours annuels sont intégrés dans le calcul de la moyenne générale avec le coefficient 4.
- Les travaux d'investigation ou d'approfondissement (2 par semestre) concernent les cours suivants :
    - GRH
    - Communication d'Entreprise 1 (en Anglais)
    - Marketing 2 & Stratégie d'Entreprise
    - Communication d'Entreprise 2 (en Anglais)

La réussite de la 3ème année est conditionnée par la réussite des écrits, la validation du stage et la réussite du Grand Oral avec une moyenne de 10/20. La validation du Grand Oral 3ème année est conditionnée par l'obtention d'une moyenne des 4 volets ≥ à 10/20 et pas plus de 2 volets dont la note est < à 8/20 et ce en juillet ou en septembre (session de rattrapage du Grand Oral). Les étudiants qui ont moins de 10/20 au Grand Oral ou trois notes < à 08/20 après la session de rattrapage de septembre sont déclarés redoublants de la 3ème année.

4ème année : Les spécificités de la quatrième année sont :

- La moyenne annuelle est calculée sur la base de 16 cours, 14 semestriels (7 dans chaque semestre) et 2 annuels.
- Les cours annuels sont :
    - PROLIB
    - Mémoire de Stage de mission
- Tous les cours annuels et semestriels sont intégrés dans le calcul de la moyenne générale avec le coefficient 4.
- Le rapport de stage de mission est validé à 10/20 sans possibilité de compensation. En cas de non validation, l'étudiant aura les sessions de rattrapage classiques (Septembre – Février, Juillet et Septembre de l'année suivante) quelle que soit la note obtenue. Il ne peut présenter lors du Grand Oral la mission du stage de Master 2 qu'une fois le rapport de mission Master I est validé.

5ème année : Les spécificités de la cinquième année sont :

- La moyenne annuelle est calculée sur la base de 15 cours, 14 semestriels (7 dans chaque semestre) et 1 annuel (PROLIB).
- Tous les cours annuels et semestriels sont intégrés dans le calcul de la moyenne générale avec le coefficient 4.
- La présentation Orale de la mission de stage de spécialité (Master II), comme volet du Grand Oral, est validée à 12/20 sans possibilité de compensation.
- Le Grand Oral 5ème année est une évaluation globale au terme du 2ème cycle ouverte aux étudiants ayant réussis les écrits et déclarés admis en 5ème année aux épreuves écrites. La réussite au Grand Oral est conditionnée par l'obtention de la note 12/20 dans chacun des cinq volets séparément :
    - Présentation de la note de synthèse du stage / Mission du stage (5ème année)
    - Notes de lecture de quatre ouvrages dont un en Anglais et un en Arabe,
    - Expression-communication (Anglais, Arabe et Français),
    - Culture générale,
    - Culture managériale,

Le mémoire de fin d'études fait l'objet d'une soutenance à part. La validation du mémoire de fin d'études est conditionnée par l'obtention de la note 10/20. Il est à préciser que les mémoires de fin d'études sont scannés au logiciel anti-plagiat. Si le logiciel trouve un taux de similitude supérieur à 20%, l'étudiant se voit octroyer la note de 0/20. En cas de

récidive, il est présenté devant un conseil de discipline qui peut prononcer la sanction adéquate à une faute caractérisée.

- En cas de non validation d'un ou plusieurs volets du Grand Oral ou du mémoire de fin d'études, l'étudiant aura la session de rattrapage classique (Septembre de l'année en cours) quelle que soit la note obtenue. En cas de non validation, il devra se réinscrire au titre de l'année universitaire suivante pour avoir droit à trois sessions supplémentaires – Février, Juillet et Septembre de l'année suivante).

Article 27 : Situations de suspension, de transfert, de redoublement ou d'exclusion

Durant son cursus à HEM, un étudiant peut se trouver des situations particulières qu'il est nécessaire de définir. Il s'agit, notamment :

Suspension des cours pendant une année : Un étudiant peut suspendre, pour une raison personnelle ou pédagogique, ses études pour une année universitaire seulement et une seule fois durant tout le cursus des cinq années du Programme Grande Ecole. La suspension des études d'une année universitaire doit être justifiée par l'étudiant et autorisée par le Directeur Pédagogique du campus sur la base de l'étude de la demande par une commission pédagogique interne.

Transfert entre campus de HEM : Un étudiant peut demander de changer de campus à la fin d'une année universitaire. La demande doit être présentée au Directeur du campus d'origine qui, après son aval, prendra en charge la demande et accompagnera l'étudiant dans son installation dans le campus d'accueil.

Redoublement : Le redoublement d'un étudiant est prononcé par le jury de fin d'année sur la base de ses résultats et conformément aux règles de passage. Durant tout le cursus, un étudiant ne peut redoubler qu'une seule fois par cycle, sauf si le conseil pédagogique l'y autorise pour des raisons exceptionnelles.

Exclusion : L'exclusion d'un étudiant est prononcée par le jury de fin d'année, sur la base de ses résultats et conformément aux règles de passage, ou par le conseil de discipline, même en plein milieu de l'année universitaire. Une exclusion basée sur les résultats de l'étudiant peut être revue par une commission pédagogique à la demande de ce dernier et sur la base d'un dossier solide.

Article 28 : Diplômes

Le Programme Grande Ecole de **HEM** donne lieu à deux diplômes :

1. Diplôme du Premier Cycle en Gestion Générale

Ce diplôme couronne les études des 3 années du 1er cycle, son obtention est conditionnée par :

- la réussite de tous les cours du premier cycle,
- la validation des trois stages du premier cycle,
- la réussite au Grand Oral – Troisième année.

La mention du diplôme est déterminée à partir de la moyenne calculée à partir des notes des écrits et du Grand Oral de la troisième année.

2. Diplôme du Cycle Normal de HEM

Ce diplôme couronne les études des 5 années, son obtention est conditionnée par :

- l'obtention du diplôme du premier Cycle en Gestion Générale,
- la réussite de tous les cours des deux années du deuxième cycle,
- la validation des deux stages du deuxième cycle,
- la réussite au Grand Oral – Cinquième année avec une note d'au moins 12/20 dans chaque volet.
- la réussite du mémoire de fin d'études avec une note d'au moins 10/20.

La mention du diplôme est déterminée à partir de la moyenne calculée à partir des notes des écrits des deux dernières années, des notes du Grand Oral de la cinquième année et du Mémoire de fin d'études.

TITRE II : L'Organisation du Programme et des Services annexes

Ce titre est structuré en deux chapitres : Organisation pédagogique du Programme Grande Ecole; Organisation des services annexes proposés par l'Ecole.

Chapitre I : L'Organisation Pédagogique

Article 29 : Organisation de l'année universitaire

Un semestre est étalé sur 14 semaines effectives dont deux sont réservées aux examens intra-semestriels et finaux. Les semaines de vacances et de rattrapages ne sont pas comptabilisées. Ainsi, le schéma général des cinq années du Programme Grande Ecole se présente comme suit :

- **1 ère année :**
  - Période d'intégration[1] : **3 semaines**
  - Premier semestre : **14 semaines**
  - Stage Ouvrier : **4 semaines**
  - Deuxième semestre : **14 semaines**

- **2ème année :**
  - Accueil : **1 semaine**
  - Premier semestre : **14 semaines**
  - Stage d'immersion en langue anglaise : **5 semaines**
  - Deuxième semestre : **14 semaines**
  - Période de finalisation[2] : **2 semaines**

- **3ème année :**
  - Accueil : **1 semaine**
  - Premier semestre : **14 semaines**
  - Stage d'Information Générale : **6 semaines**
  - Deuxième semestre : **14 semaines**
  - Période de finalisation[2] : **2 semaines**

- **4ème année :**
  - Accueil **1 semaine**
  - Premier semestre : **14 semaines**
  - Stage d'option (1ère partie) : **12 semaines**
  - Deuxième semestre : **14 semaines**
  - Période de finalisation[2] : **2 semaines**

- **5ème année :**
  - Premier semestre : **12 semaines**
  - Deuxième semestre : **12 semaines**
  - Stage d'option (2ème partie) : **16 semaines**
  - Période de finalisation[2] : **1 semaine**

[1] Les évaluations relatives à cette période sont intégrées dans celles du premier semestre.
[2] Les évaluations relatives à cette période sont intégrées dans celles du 2ème semestre.

Article 30 : Organisation des enseignements

Les enseignements sont organisés tous les jours de la semaine du lundi au samedi matin (exceptionnellement le samedi après midi) selon les emplois du temps élaborés par la Direction Pédagogique en début de chaque période. Ces emplois du temps peuvent subir des modifications durant la période en fonction des contraintes pédagogiques de l'institution. Ils sont diffusés au début de la période à tous les étudiants. Les étudiants sont tenus de consulter régulièrement leur boîte e-mail et de respecter avec exactitude les indications qui y figurent.

Les étudiants doivent participer impérativement à tous les enseignements sous toutes leurs formes, travaux d'investigation, tests ainsi qu'à toute activité culturelle et para-universitaire que la direction de HEM organise pour eux. En effet, l'enseignement à HEM étant de type dynamique, cela nécessite l'implication des étudiants dans leur propre formation par le travail et l'initiative à tous les niveaux, tant en ce qui concerne les cours, les cours de soutien, les séminaires que les travaux de recherche et d'investigation, les stages, les conférences, les visites d'entreprises et autres manifestations culturelles ou sportives.

Tout manquement à cette implication de la part de l'étudiant est sanctionné par la Direction pédagogique ; cette sanction peut aller jusqu'au Conseil de Discipline.

De plus, étant donné que toute formation s'avère insuffisante sans l'apport personnel de l'étudiant, il est absolument impératif que ce dernier fournisse un effort sérieux de lecture d'ouvrages, de périodiques et de journaux à caractère économique, culturel, social, scientifique ou des sujets ayant trait à la gestion des entreprises et des problématiques à caractère économique.

Article 31 : Les horaires des enseignements

Les séances de cours sont d'une durée de 1h30 dont 10mn de pause. Elles se répartissent sur la journée comme suit :

Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi et Vendredi :

1ère séance	:	08h10 ====> 09h30 mn
2ème séance	:	09h40 ====> 11h00 mn
3ème séance	:	11h10 ====> 12h30 mn
Déjeuner	:	12h30 ====> 13h30mn
4ème séance	:	13h40 ====> 15h00 mn
5ème séance	:	15h10 ====> 16h30 mn
6ème séance	:	16h40 ====> 18h00 mn
7ème séance	:	18h10 ====> 19h30 mn

Samedi :

1ère séance	:	08h10 ====> 09h30 mn
2ème séance	:	09h40 ====> 11h00 mn
3ème séance	:	11h10 ====> 12h30 mn
4ème séance	:	12h40 ====> 14h00 mn

Les séances sont dispensées avec un maximum pour l'étudiant de 5 séances par jour. Les rattrapages des séances manquées peuvent avoir lieu durant les heures creuses de la semaine et lors de la semaine de rattrapage prévue pour chaque semestre.
Les diverses activités sportives et para-universitaires ont lieu essentiellement le mercredi après-midi et durant la semaine selon un planning préétabli.

Article 32 : Horaires d'ouverture du campus :

Dans une optique de bienveillance et de sécurité pour tous, les campus de HEM sont ouverts :

- Les jours de semaine de 7h30 à 19h00, sauf autorisation préalable écrite de la Direction du Campus.
- Le samedi de 7h30 à 17h00.
- Le dimanche, ils sont fermés (sauf autorisation préalable écrite de la Direction du Campus)

Le personnel de HEM est habilité à faire respecter ces horaires.

Chapitre II : L'Organisation des services annexes

Article 33 : Bibliothèque

Une bibliothèque est mise à la disposition des étudiants tous les jours de 07h30 à 19h00 et le samedi de 07h30 à 12h00 pour la consultation d'ouvrages, de périodiques, ainsi que pour la lecture et le prêt. Chaque étudiant doit se procurer au début de l'année une carte d'accès à la bibliothèque. La bibliothèque dispose :

- d'ouvrages ou documents (rapports, mémoires, revues spécialisées…) exclus de prêt mais pouvant être consultés sur place,
- d'ouvrages pouvant être prêtés pour une période déterminée,
- de dictionnaires, de manuels et de périodiques à consulter sur place.

Le règlement intérieur de la bibliothèque est affiché en permanence à la bibliothèque. En cas de non-respect de ce règlement, l'étudiant se voit retirer sa carte de bibliothèque et par conséquent interdit d'accès à celle-ci.

Par ailleurs, les étudiants bénéficient par l'intermédiaire de HEM d'un abonnement à une bibliothèque virtuelle dont l'accès peut être effectué de n'importe quel point d'entrée internet. Un login et un mot de passe sont délivrés en début d'année aux nouveaux étudiants.

En outre, HEM met à la disposition de ses étudiants une plateforme de langues e-learning - ALTISSIA qui leur donne la possibilité d'améliorer leur niveau en langues françaises et anglaises et l'occasion d'apprendre 5 autres langues : l'espagnol, le neerlandais, l'allemand, l'Italien et le portugais. Cette plateforme est adaptée au niveau réel de l'étudiant et propose plusieurs activités pour chaque langue, permettant à l'étudiant d'apprendre de manière agréable et autonome. La finalité est d'améliorer son niveau, combler ses lacunes afin d'atteindre le niveau exigé par le monde professionnel et se différencier en étant multilingues.

Article 34 : Reprographie

Un service payant de reprographie est assuré pour les documents pédagogiques personnels des étudiants. Un délai de soixante douze heures est exigé pour la reproduction des documents personnels des étudiants sauf en cas de panne et à condition que les documents en question ne dépassent pas les 20 pages.
Au-delà de ce volume, le délai de reproduction est à la discrétion du chef de service de reproduction ; ce délai est en général proportionnel au nombre de pages à reproduire.

Article 35 : Cafétéria

La cafétéria est ouverte de 07h30 à 16h30, du lundi au vendredi et de 07h30 à 12h00 le samedi. Elle assure les services suivants :
- boissons fraîches et chaudes,
- petit déjeuner,
- repas de midi sous forme de sandwichs ou de plats cuisinés.

Il est recommandé aux étudiants de respecter l'ordre et d'assurer un bon maintien du matériel et du mobilier qu'elle contient. L'accès à la cafétéria n'est permis qu'en dehors des heures de cours et de toute activité prévue par la Direction de HEM ; les étudiants peuvent recevoir leurs invités à la cafétéria sous réserve d'une autorisation de la Direction des Etudes.

Les tarifs des consommations sont affichés en permanence à la cafétéria. Des bons de consommation peuvent être acquis à l'école.

TITRE III : Régulation du programme et de la vie dans l'école

Ce titre est structuré en deux chapitres : Régulation pédagogique et Régulation de la vie au sein de l'école.

Chapitre I : Régulation Pédagogique

Article 36 : Conseil Pédagogique

Le Conseil Pédagogique est l'organe de décision de l'institution au niveau pédagogique, sa mission est d'évaluer le dispositif pédagogique dans son ensemble et de valider les programmes, les contenus et les méthodes pédagogiques ; sur la base des propositions de modification ou de création qui peuvent émaner des différents acteurs. Ses principales attributions consistent à valider :

- La création ou la fermeture d'un programme ou d'une spécialité
- Les curricula des différents programmes de formation
- Les orientations et l'organisation globale des programmes
- Le système d'évaluation et les règles de passage
- Le règlement intérieur

Le Conseil Pédagogique est composé de quatre groupes comme suit :

Groupe 1 :

- Directeur Général
- Directeur des Etudes groupe
- Directeurs des Campus

Groupe 2 :

- Directeurs Pédagogiques des Campus
- Responsables des départements pédagogiques

Groupe 3 :

- 2 professeurs vacataires nommés par le Directeur des Etudes
- 2 représentants du monde économique nommés par le Directeur des Etudes
- 2 personnalités internes ou externes invitées par le Directeur Général

Groupe 4 :

- Un représentant du BDE de chaque campus

Le Conseil Pédagogique se réunit d'une manière ordinaire une fois par an entre avril et mai, il peut se réunir d'une manière extraordinaire à la demande du Directeur des Etudes Groupe. L'ordre du jour des réunions ordinaires est établi par le Directeur des Etudes sur la base de propositions concrètes formalisées par une commission réunissant les Directeurs pédagogiques et les responsables des départements.

L'ordre du jour ainsi que les différentes propositions doivent être envoyés au préalable à l'ensemble des membres du Conseil.

Le Conseil ne peut être tenu qu'en présence d'au moins 50% des membres de chaque groupe. Il est présidé par le Directeur Général. Les décisions sont prises à la majorité des 2/3 avec une voix prépondérante pour le président.

Article 37 : Conseil de Discipline

Le Conseil de déscipline est l'organe qui veille au maintien de l'ordre et de la discipline au niveau du campus, conditions nécessaires pour la réalisation efficiente du Programme Grande Ecole et l'atteinte de ses objectifs pédagogiques.

Le Conseil de discipline est composé de :

- Directeur du Campus
- Directeur Pédagogique du Campus
- 2 professeurs permanents désignés par le Directeur Pédagogique
- 2 professeurs vacataires désignés par le Directeur Pédagogique
- Un représentant des étudiants

Le rôle du Conseil de discipline est de traiter les situations d'indiscipline ou de comportement non pédagogique provoquées par les étudiants et relevés par le Directeur Pédagogique. Le conseil de discipline peut prononcer des sanctions allant jusqu'à l'exclusion défitinive. Le Directeur Pédagogique et le Directeur du Campus veilleront à l'application stricte des mesures prises par le Conseil de Discipline.

Article 38 : Commission Pédagogique

La Commission Pédagogique est réunie par le Responsable du cycle afin d'attirer l'attention de l'étudiant, en prononçant certaines sanctions le cas échéant, sur les conséquences négatives sur sa formation d'un comportement ou attitude inapproprié ou à réprimer.

La commission Pédagogique est composée de :

- Responsable du Cycle
- Professeur ou Responsable ayant relevé la faute de l'étudiant.
- Responsable de l'assiduité
- Un délégué de classe.

Le rôle de la Commission Pédagogique est de traiter les situations d'indisciplines ou de comportement non pédagogique provoqués par un étudiant. Le Directeur Pédagogique veillera à l'application stricte des mesures prises par cette commission.

Article 39 : Fraude

Les fraudes et tentatives de fraude sont sévèrement sanctionnées à HEM. Pour toutes les évaluations, il est totalement interdit d'avoir tout document, calculatrice programmable, téléphone portable, ordinateur portable sur la table ou à proximité de l'étudiant. Les affaires des étudiants doivent être déposées auprès du surveillant. Ainsi, le règlement prévoit les sanctions suivantes :

- Exclusion de 3 jours et note zéro pour toute première tentative de fraude simple (communication orale entre les étudiants, regards échangés entre les voisins….). Cette sanction est prise par le Directeur Pédagogique.

- Exclusion d'une année, avec ou sans possibilité de redoublement, pour récidive de tentative de fraude simple ou toute première tentative de fraude caractérisée (usage de papier, de document, de téléphone ou autres supports non autorisés….) si les résultats de l'étudiant lui permettent de réussir. Sinon, c'est une exclusion d'une année en plus du redoublement. Il est à noter que lors d'un examen, la circulation d'un papier entre deux

étudiants est considérée comme une fraude caractérisée. Il est à noter qu'une fraude caractérisée doit faire l'objet d'un rapport ecrit de la part du surveillant. Pour la fraude en 5ème année, l'exclusion d'une année se traduit par un redoublement automatique en cas de réussite et une exclusion d'une année et un redoublement en cas d'échec.

Il est à préciser que tout plagiat dans des devoirs à domicile, exposés, rapports, mémoires ou travaux extra cours, effectués individuellement ou en groupe, est considéré comme fraude caractérisée.

❖ Exclusion définitive pour toute récidive de tentative de fraude.

Les sanctions d'exclusion d'une année ou de l'exclusion définitive sont prises par le Conseil de Discipline.

Article 40 : Assiduité

Le modèle pédagogique de HEM repose sur la présence totale à tous les cours et la participation à toutes les activités pédagogiques organisées au sein de l'établissement.

- Les étudiants qui arrivent en retard, pour quelle que raison que ce soit, ne sont pas autorisés à rejoindre le cours et sont considérés absents pour la séance en question.
- Les retards pour la première séance du matin et qui ne dépassent pas les 15 minutes sont considérés comme absence justifiée dans la limite de cinq retards dans l'année.
- Toute absence, pour quelle que raison que ce soit, doit être autorisée par la Direction Pédagogique. Dans ce cas l'absence est justifiée mais elle sera comptabilisée.
- Les absences pour raison de santé doivent être justifiées par un certificat médical délivré par le médecin traitant dans les 48 heures qui suivent la première séance d'absence.
- Tout retard à un examen, à un test ou à une évaluation écrite ou orale qui dépasse les 15 minutes n'est pas accepté et sera considéré comme une absence.
- Toute absence à un examen, à un test ou à une évaluation écrite ou orale se traduit de fait par un zéro.

- Les deux premières absences (séances manquées) non justifiées donnent lieu chacune à un avertissement oral avec inscription sur le dossier.
- La troisième absence non justifiée donne lieu à un avertissement écrit.
- La quatrième absence non justifiée donne lieu à un blâme et à la note de 0/20 au niveau de la participation dans le cours où il y a eu la dernière absence.
- La cinquième absence non justifiée entraîne l'exclusion de trois jours (avec ou sans possibilité d'assister aux cours) et la note de 0/20 au niveau de la participation dans le cours où il y a eu la dernière absence. Cette décision est prise par la Commission Pédagogique.
- Au-delà, toute autre absence non justifiée peut entraîner une exclusion allant d'une semaine à l'exclusion définitive de l'étudiant. Cette décision est prise par le Conseil de Discipline.

Pour des considérations liées à l'essence même du contrôle continu :

❖ l'étudiant ayant enregistré dans un même cours à 3 crédits (36 heures de présentiel) un volume horaire d'absences supérieur à 5 séances (7h30) (des absences justifiées ou non) sera déclaré automatiquement défaillant tout en étant tenu de se présenter à l'examen final. Pour les cours dont le nombre de crédits est supérieur ou inférieur à 3, le nombre de séances d'absence toléré est calculé au prorata.

❖ l'étudiant ayant enregistré un volume horaire d'absences supérieur à 72 séances (108 heures) au cours d'une année universitaire (des absences justifiées ou non) sera déclaré automatiquement redoublant.

Le jury du conseil de classe, dans des cas largement justifiés, peut délibérer le cas des étudiants qui dépassent ce nombre d'absences toléré. Dans tous les cas, l'issue de cette délibération est laissée à la discrétion du jury et ne peut faire l'objet d'une réclamation aucune.

Etant donnée l'importance de la période d'intégration, des semaines d'accueil, des journées de reprise et des périodes de finalisation, la présence de l'étudiant est obligatoire. Toute absence doit être justifiée. Si les absences dépassent les 20% de la durée de la période, l'étudiant concerné sera présenté devant la Commission Pédagogique, qui prendra la sanction adéquate.

Par ailleurs, pour certaines activités culturelles et sportives, la Direction des Etudes peut modifier l'emploi du temps pour permettre à tous les étudiants d'y participer. Dans ce cas, une absence à cette activité est considérée comme absence non-justifiée aux séances annulées et sanctionnée selon les règles stipulées ci-dessus.

Article 41 : Discipline

Les objectifs éducatifs et de formation de HEM imposent le respect de normes communes. En cas de défaillance de la part des étudiants, des sanctions sont prévues. Trois niveaux de fautes sont définis :

- *Niveau 1 : Faute sanctionnable*
  Ce sont des fautes de type usage de téléphone en classe, bavardage, perturbation d'autrui, comportement nonchalan ou désintéressé lors du cours, arrogance, comportement irrespectueux, ,…
  Selon la gravité de la faute et selon qu'il s'agisse d'une première fois ou un cas de récidive, le Directeur Pédagogique décidera de la sanction adéquate allant de l'avertissement oral, à l'avertissement écrit, voire au blâme.

- *Niveau 2 : Faute grave*
  Ce sont des fautes de type insultes, haussement de la voix, bagarre avec d'autres étudiants, refus d'obtempérer, mensonges prémédités, humiliation d'autrui… ou persistance dans la perturbation de niveau 1.
  Dans ces cas, le Responsable du cycle déclenche la réunion de la Commission Pédagogique. Selon la gravité de la situation et l'historique de l'étudiant, la commission décidera de la sanction d'une exclusion de 3 jours à une semaine, avec ou sans possibilité d'assister aux cours. La commission peut également imposer des actions ou activités complémentaires à caractère pédagogique.

- *Niveau 3 : Fautes très graves voire inadmissibles.*
  Ce sont des fautes de type agression physique, vol, atteinte à la vie privée, harcèlement moral ou sexuel, détention de produits illicites, atteinte prouvée à l'image de HEM,…)
  Dans ces cas, le Responsable du cycle déclenche la réunion du Conseil de Discipline. Selon la gravité de la situation et l'historique de l'étudiant, le Conseil de Discipline décidera de la sanction d'une exclusion de 3 jours à une semaine, avec ou sans possibilité d'assister aux cours, d'une exclusion d'une année, voire de l'exclusion définitive. Le Conseil de discipline peut également imposer des actions ou activités complémentaires à caractère pédagogique.

Dans tous les cas le Directeur Pédagogique et le Directeur du Campus veilleront à l'application stricte des sanctions prises à quel que niveau que ce soit. La non application des sanctions par l'étudiant entrainera la convocation d'un Conseil de Discipline qui peut prononcer l'exclusion définitive de l'étudiant.

Pour le bon fonctionnement et la gestion optimale de l'acte pédagogique, la Direction Pédagogique, à travers ses différents départements, est amenée à établir des échéanciers. Ceux-ci concernent en particulier les stages, le mémoire de fin d'études, les travaux d'investigation, le Prolib…. Le non-respect de ces échéanciers est considéré comme une faute et expose l'étudiant à des sanctions allant jusqu'à l'exclusion définitive prononcée par le Conseil de discipline.

Il est à préciser que toute sanction d'exclusion d'une année ou définitive est applicable de la même manière dans tous les campus HEM.

Article 42 : Comportement des étudiants en classe

Les cours étant dialogués et interactifs, les étudiants peuvent et doivent être participatifs en classe. Cependant, les comportements discourtois, le bavardage ou l'usage de téléphone ou d'ordinateur pour des activités hors cours sont considérés comme irrespectueux du règlement intérieur de l'école et peuvent donner lieu, de la part des professeurs et après les avertissements d'usage, à une exclusion temporaire de la classe, exclusion considérée comme une absence.

Une première exclusion de classe donne lieu à un avertissement écrit ; une deuxième exclusion donne lieu à un blâme, à la note 0 au niveau de la note de participation et à une convocation des parents ; une troisième exclusion donne lieu à une réunion du conseil de discipline qui peut prononcer progressivement l'exclusion pour trois jours, puis éventuellement l'exclusion définitive de l'étudiant en question.

Article 43 : Tenue vestimentaire des étudiants

Une tenue correcte s'impose à HEM. Evidemment, tenue de rigueur ne signifie pas forcément «veste-cravate» puisque les tenues jeunes sont les bienvenues, mais au sein de l'institution nous refusons les étudiants se présentant en tenues débraillées, indécentes ou négligées (short de plage, tongues, babouches…).

Pour les grands oraux, les exposés, et autre exercice officiel, le respect de la tenue vestimentaire est d'autant plus important qu'elle donne la possibilité à l'étudiant de s'entraîner à la rigueur et le met à l'aise dans une situation d'évaluation. Ainsi, pour les garçons, une tenue avec veste et cravate ou chemise et pantalon, et pour les filles, une tenue avec tailleur (pantalon ou jupe) et chemise, s'imposent.

Tout manquement à cette règle donne lieu aux mêmes sanctions prévues pour le comportement des étudiants en classe.

Chapitre II : Régulation de la vie au sein de l'école

Article 44 : Responsabilité de l'établissement

Tous les étudiants sont assurés pour tout accident pouvant survenir dans l'enceinte de HEM dans la limite de la police d'assurance contractée. L'établissement dégage toute responsabilité en cas de vol ou perte de documents ou autres objets. Il dégage également toute responsabilité lors des manifestations organisées par et à l'initiative des étudiants et se déroulant en dehors des locaux de HEM.

L'institution se réserve le droit d'enquêter et de poursuivre tout étudiant ayant commis un délit à l'intérieur de l'établissement ou à l'extérieur touchant l'image de l'institution.

Article 45 : Responsabilité des étudiants

Les bâtiments, le matériel et le mobilier de l'établissement sont placés sous la responsabilité du personnel et de la Direction de HEM et sous la sauvegarde des étudiants. Tous les dommages, destruction ou détérioration commis volontairement ou involontairement par les étudiants, sont à la charge de leur(s) auteur(s) ou de tous les étudiants si celui-ci ou ceux-ci reste(nt) inconnu(s). Les sanctions à prévoir en de pareils cas sont à la discrétion de la Direction de HEM**.**

Article 46 : Propreté de l'établissement

Il est recommandé aux étudiants de veiller à la propreté de l'établissement, et de protéger l'équipement de HEM dans l'intérêt général.

Article 47 : Masse de garantie

La masse de garantie, déposée par les étudiants au moment de leur première inscription, est destinée à couvrir :

- Les dégradations commises par ceux-ci individuellement ou collectivement.
- Tout document de la bibliothèque non rendu ou endommagé.

En cas d'épuisement de la masse de garantie en cours d'année, l'étudiant sera invité à la renouveler, faute de quoi il ne pourra être autorisé à réintégrer l'établissement. Si la valeur de la masse de garantie n'est pas suffisante, l'étudiant sera amené à couvrir le reliquat dans un délai ne dépassant pas une semaine.

Article 48 : Représentation des étudiants

Les étudiants sont représentés auprès de la Direction des Etudes par le Bureau Des Etudiants - BDE - élu au début de l'année universitaire. Le mode d'élection du BDE est consigné dans un document spécifique.

Article 49 : Départ de l'étudiant

Tout départ, qu'il soit volontaire, involontaire ou dû à une force majeure, exige de l'étudiant qu'il soit en règle avec les services administratifs et financiers de HEM, notamment par rapport aux frais d'études de l'année en cours, sous peine de poursuite.

Article 50 : Comportement général de l'étudiant

L'usage de la cigarette est interdit dans les lieux couverts totalement ou partiellement de **HEM**. L'usage de la cigarette dans le cadre des espaces ouverts donne lieu au respect des endroits prévus pour les cendres et les mégots. Tout manquement à ces règles donne lieu à des sanctions.

A préciser qu'il est strictement interdit de fumer dans :

- les salles de cours
- les couloirs
- la cafétéria
- les espaces couverts

Par ailleurs, il est formellement interdit aux étudiants, comme c'est le cas d'ailleurs pour tous les autres acteurs :

- La détention et la consommation de boissons alcoolisées et de stupéfiants de toute nature.
- La détention d'armes ou de tout engin dangereux.
- L'introduction dans les locaux de HEM de personnes étrangères à l'établissement sauf des invités avec autorisation de la Direction des Etudes.
- La production ou reproduction de documents n'ayant pas un intérêt pédagogique bien clair.
- La tenue de réunions sans autorisation expresse de la Direction Pédagogique.

En cas de non respect des dispositions de cet article, les sanctions prévues par l'article 41 s'appliquent.

Article 51 : Application du règlement intérieur

L'administration de HEM veillera à ce que le règlement intérieur soit signé par les étudiants de HEM au moment de leur première inscription et appliqué à tous les étudiants dès sa signature.

Article 52 : Modification du règlement intérieur

Ce règlement peut connaître, le cas échéant, quelques transformations par décision du Président, du Directeur Général ou du Conseil Pédagogique de HEM. Tout étudiant, quel que soit son niveau d'études, est tenu de respecter la version amendée.

Déclaration de l'étudiant
relative au Règlement Intérieur

Je soussigné (e) ……

Avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de HEM et être en total accord avec son contenu. Je serai en total accord avec toute modification qu'apporterait le Conseil Pédagogique de HEM à ce règlement, durant toute ma scolarité.

Je m'engage par conséquent à appliquer toutes les dispositions de ce règlement, à le faire connaître à mes camarades et à les inciter à le respecter.

Lu et approuvé

Le ……

N.B. : Cette déclaration est valable pour les cinq années du Programme Grande Ecole de HEM